

Pour diffusion immédiate
Le 30 mai 2013

Augmentation des frais dans les établissements de soins prolongés

WHITEHORSE — Les frais d'utilisation quotidiens des quatre établissements de soins prolongés du Yukon vont augmenter pour la première fois en vingt ans. Lorsque les nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1^{er} septembre, ils couvriront entre 8 et 11 % du coût réel des services, le reste étant subventionné par le gouvernement.

« La dernière augmentation des tarifs relatifs aux soins prolongés remonte à 1993, malgré les besoins croissants et la demande pour davantage de services », a déclaré le ministre de la Santé et des Affaires sociales, M. Doug Graham. « Nous faisons tout ce que nous pouvons pour nous assurer que les Yukonnais continuent d'avoir accès à des soins de santé viables malgré l'augmentation des coûts. »

En 2008, il y a eu un examen des soins de santé au Yukon qui a exigé la tenue d'une vaste consultation auprès des parties intéressées et du public; le rapport issu de cet examen recommandait alors une augmentation des tarifs pour les soins prolongés.

Le nouveau tarif sera de 35 \$ par jour. Le coût réel lié à l'utilisation quotidienne d'un lit dans un établissement de soins prolongés varie entre 310 \$ et 470 \$; cela comprend l'hébergement, les repas, les soins, les fournitures médicales et les médicaments d'ordonnance. En ce moment, les tarifs sont de 18 \$ par jour aux pavillons McDonald et Macaulay, et de 21 \$ par jour aux centres Thomson et Copper Ridge.

« On s'attend à ce que le nombre de personnes âgées au Yukon augmente de façon substantielle au cours des deux prochaines décennies, ce qui signifie une hausse de la demande de services et une pression accrue sur les coûts liés aux soins prolongés », a ajouté M. Graham.

Les tarifs actuels sont les plus bas au Canada, à l'exception du Nunavut. Après l'augmentation des tarifs, le Yukon continuera d'avoir les tarifs les plus bas au pays.

Les nouveaux tarifs ont été fixés à un niveau qui soit abordable pour les personnes seules dont le revenu est faible et fixe; ainsi, les résidents peuvent conserver une partie de leur revenu disponible pour l'achat d'articles personnels et autres. Tous les résidents et leur famille ou tuteur ont reçu un préavis de trois mois les informant de la hausse des tarifs, afin qu'ils puissent planifier leur budget en fonction des modifications à venir.

-30-

Renseignements :

Matthew Grant
Communications
Conseil des ministres
867-393-6470
matthew.grant@gov.yk.ca

Pat Living
Communications
Santé et affaires sociales
867-667-3673
patricia.living@gov.yk.ca

Communiqué numéro 13-143

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.